

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de membres { présents : 19 absents : 1
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 11 décembre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2020-34

OBJET : Extension et modernisation du bâtiment du siège du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



Monsieur le Président rappelle que le SDEER occupe un bâtiment qu'il a fait construire en l'an 2000 à proximité d'Eau 17, de la RESE et du SDV 17. Ce bâtiment avait été largement dimensionné pour prévoir un accroissement de l'activité du SDEER et il devrait encore convenir pour les prochaines années.

Cependant, les récents développements du SDEER (IRVE, SIG) et le renforcement du suivi de ses activités d'éclairage public et d'électrification laissent entrevoir une saturation des

capacités du bâtiment à moyen terme, en particulier dans l'hypothèse où le SDEER viendrait à se doter de compétences nouvelles déjà acquises par de nombreux autres syndicats d'énergie (gaz, efficacité énergétique, planification énergétique...).

En particulier, les besoins suivants nécessitent d'être largement anticipés :

- Augmentation du nombre de bureaux ;
- Construction d'une salle de réunion susceptible d'accueillir l'ensemble du personnel (actuellement une trentaine d'agents, si on inclut le personnel temporaire) ou le Bureau ;
- Extension des locaux d'archives, d'ores et déjà proches de la saturation ;
- Extension des parkings, d'ores et déjà saturés ;
- Accroissement de la taille de la cafeteria.

En outre, il apparaît que le remplacement de la verrière zénithale formant voûte d'éclairage du couloir de circulation et de la salle d'archives vivantes pourrait être utilement étudié simultanément, dans le cadre des récentes dispositions réglementaires sur la modernisation des immeubles de bureau (décret « tertiaire » du 23 juillet 2019).

Monsieur le Président propose au Bureau de se prononcer sur ces besoins.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Donne mandat à M. le Président pour faire étudier l'extension et la modernisation du bâtiment du siège du SDEER, dans l'optique de la prise de décisions ultérieures par le Comité syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*